

Avis publié le 7 octobre 2002

**RECOMMANDATION DU 3 OCTOBRE 2002
RELATIVE À UNE RÉACTION FACE À LA MARGINALISATION
DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE
EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Le Conseil stratégique des technologies de l'information,
Vu le décret n°2000-1080 du 7 novembre 2000 portant création d'un Conseil stratégique des technologies de l'information,

Recommande :

- de doubler les crédits publics alloués aux technologies de l'information et de la communication (TIC) afin atteindre une quote-part publique en recherche et développement consacrée aux TIC cumulée sur 5 ans de l'ordre de 17 milliards d'euros ;
- d'accompagner cette croissance en cohérence avec nos partenaires internationaux, par des mesures réglementaires et fiscales pour les TIC, et en particulier :
 - * une refonte et déplafonnement du crédit d'impôt-recherche,
 - * une exonération de la taxe professionnelle pour les investissements de recherche ;
- de financer en priorité dans ce cadre des projets pluriannuels, inscrits dans une dynamique de maîtrise de technologies critiques, sur les domaines relevant directement de la puissance publique : sécurité intérieure, défense, administration en ligne, régionalisation, éducation, santé, environnement ;
- d'utiliser ces initiatives pour expérimenter des technologies innovantes à vocation industrielle et commerciale ;
- de mettre en œuvre à brève échéance l'avis adopté par le Conseil le 8 mars 2002, concernant la mise en place d'une structure de gestion pour ces projets garantissant un réel partenariat public/privé et dotée d'une personnalité juridique ;
- d'engager sans délai une négociation directe avec nos partenaires européens pour des actions concrètes coordonnées appuyées sur les programmes de collaboration existant ou en création, nationaux ou internationaux : EURÉKA (MEDEA+ en matière de composants, ITEA pour le logiciel) et CELTIC en télécommunications ;
- d'accompagner la mise en place, de promouvoir et d'encourager le projet de collaboration CELTIC (Cooperation for european sustained leadership in telecommunications), en particulier par un soutien financier du Programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne ;
- La mise en œuvre des conclusions du rapport du groupe de travail « recherche et développement » annexé à la présente recommandation.

Fait à Paris, le 3 octobre 2002

Par le secrétaire général :

DIDIER LOMBARD



Membres du Conseil stratégique des technologies de l'information le 3 octobre 2002

M. Jean-François ABRAMATIC, M. Bruno BONNELL, M. Thierry BRETON, M. Bernard CHARLÈS,
M. Michel DAHAN, M. Jean-Jacques DAMLAMIAN, M. Éric DELEVAQUE,
M. Stéphane DOTTELONDE, M. Jean-Pierre GLOTON, M. Claude GUÉGUEN, M. Paul HERMELIN,
M. Jean-Marie HULLOT, M. Francis JUTAND, M. Daniel KAPLAN, M. Arnaud LAGARDÈRE,
M. Bernard LARROUTUROU, M. Jacques Le MAROIS, M^{me} Anne-Sophie PASTEL,
M. Pasquale PISTORIO, M. Jacques STERN, M. Serge TCHURUK, M^{me} Agnès TOURAINE,
M. Martin VIAL.

Rapport publié le 7 octobre 2002

27 septembre 2002

**RÉAGIR À LA MARGINALISATION
DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Les États-Unis possèdent une suprématie incontestable dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (T.I.C.). L'effort annoncé par le président américain M. Bush en matière de recherche et développement (R&D) consacrée aux T.I.C. va encore creuser le fossé actuel.

Le domaine des T.I.C. arrive au second rang des priorités affichées par les États-Unis, après la lutte contre le terrorisme. En Europe en revanche, la part des T.I.C. dans l'effort de recherche, public et privé, est clairement en retrait : proche de 18% (29 milliards d'euros par an) contre près de 35% (93 milliards d'euros par an) aux États-Unis et 34% (49 milliards d'euros par an) pour le Japon. En France, le financement de la R&D dédiée aux T.I.C. est de l'ordre de 5,6 milliards d'euros par an, soit 19% dont la part publique de 1,7 milliards d'euro par an ne représente que 30%.

En ce qui concerne les financements publics, l'effort de recherche français a été amputé par la quasi-disparition des crédits d'études de France Télécom dont bénéficiaient les entreprises. Pour autant, l'accroissement des crédits consacrés aux T.I.C. dans le Budget commun de recherche et développement, dont ils ne représentent que 9% (0,8 milliard d'euro), est resté globalement insuffisant. De plus, la réduction, sensible au cours des dernières années, du soutien apporté par le ministère de la Défense à la recherche a particulièrement affecté les activités menées par les industriels.

Compte tenu de la différence de l'effort de recherche et de développement entre le vieux et le nouveau continent, les pays européens dont la France doivent immédiatement réagir sous peine de se voir, en quelques années, complètement marginalisés et réduits à des tâches subalternes dans un domaine technologique qui jouera un rôle de tout premier plan dans les activités économiques, la compétitivité industrielle et les emplois tertiaires des premières décennies du siècle.

Les technologies de l'information et de la communication sont non seulement un moteur essentiel de l'activité économique, mais également leurs aspects génériques rendent leur maîtrise nécessaire pour la recherche et l'innovation dans tout autre secteur. En ce sens, elles sont stratégiques pour le domaine civil comme pour la défense, car elles sont indispensables à notre non-dépendance, comme ont pu l'être dans le passé les technologies nucléaires et d'accès à l'espace.

UN VÉRITABLE SAUT DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE NATIONAL EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EST NÉCESSAIRE

La gravité de la situation est telle que c'est un véritable saut qu'il faut imprimer au niveau de financement public de la recherche et développement (R&D) consacrée aux Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.). Le raisonnement budgétaire usuel en termes de pourcentages d'augmentation d'un budget base est inadapté et c'est à un véritable déploiement des ressources et instruments de l'État qu'il faut procéder par un arbitrage pris au plus haut niveau du gouvernement.

Un doublement des crédits publics actuels (Ministères chargés de la Recherche, de la Défense et de l'Industrie) alloués aux T.I.C. et leurs applications constituerait un objectif raisonnable, qui conduirait à une quote-part publique en R&D consacrée au T.I.C. cumulée sur 5 ans de l'ordre de 17 milliards d'euros. Celle-ci resterait néanmoins inférieure à l'investissement en R&D privé, et ne représenterait avec celui-ci que 0,5% du PIB.

Compte tenu des enjeux, ce montant est à mettre en perspective :

- * d'une part avec l'effort important consenti par l'industrie des T.I.C., qui représente à lui seul, en France, plus du quart de l'ensemble de la dépense privée en R&D et près de 4% du chiffre d'affaire de cette industrie. Cet effort de l'industrie française rejoint en cela la norme internationale et atteint le double de la moyenne de l'Union européenne. Il est toutefois, depuis deux ans, sous l'effet de la crise, en stagnation voire en régression ;
- * d'autre part avec l'objectif de 3% du P.I.B. devant être consacré à la R&D tous secteurs confondus à l'horizon 2010 adopté au Conseil européen de Lisbonne en avril 2002.

De plus, une attention particulière doit être apportée à l'accompagnement réglementaire et fiscal en cohérence avec nos partenaires internationaux. Deux mesures devraient pour le moins être instruites rapidement : la refonte et le déplafonnement du crédit impôt recherche et l'exonération de la taxe professionnelle associée aux investissements de recherche.

Un tel effort n'excède pas les possibilités financières de la France, à condition qu'elles soient clairement une mesure spécifique destinée au seul secteur des T.I.C., d'une importance stratégique particulière.

Ces investissements en R&D sont garants de l'attractivité à terme de la France et de l'Europe. Nous avons déjà presque totalement perdu la bataille sur le terrain de la production des biens manufacturés ; nous ne pouvons pas nous permettre de perdre aussi sur celui de la matière grise.

Les projets financés devraient porter en priorité sur les domaines relevant directement de la puissance publique : sécurité intérieure et défense, administration en ligne et régionalisation, éducation, santé et environnement, tant par l'importance intrinsèque de ces thèmes que parce qu'ils participent de l'appropriation par les Français des T.I.C. et sont incontestables au regard des règles du commerce international.

Ces projets doivent servir de levier pour permettre l'expérimentation de technologies innovantes à vocation industrielle et commerciale. Pour cela, il est souhaitable qu'ils procèdent de programmes pluriannuels garantissant une cohérence et une synergie entre l'industrie et les laboratoires publics.

Ils devraient s'inscrire dans une dynamique de maîtrise des technologies critiques et être structurés autour de grands thèmes tels que : l'architecture des grands systèmes, les logiciels d'infrastructure, le stockage et la fusion des données, la sécurité des réseaux, la sémantique et l'intelligence des réseaux, les micro et nano-capteurs, les interactions personnes/systèmes, etc. Ces thèmes ne peuvent être définis précisément qu'après concertation entre les grands acteurs et agences français et européens.

Ils devraient s'appuyer sur la structure de gestion décrite dans la recommandation du Conseil du 8 mars 2002, comprenant des représentants des organismes privés et publics, garantissant un réel partenariat public/privé, dotée d'une personnalité juridique propre, d'outils d'évaluation performants, compétente pour négocier avec nos partenaires européens et assurant le suivi des représentants français aux instances internationales de normalisation,

Cet effort national devrait être complété par l'ouverture de négociations directes avec nos principaux partenaires européens en vue de mettre sur pied rapidement des actions concrètes coordonnées de longue haleine exigeant un cadre plus large que le niveau national. Ce type de coopération est indispensable pour défendre la position de l'industrie européenne dans la compétition internationale.

Il devrait pouvoir s'appuyer sur les programmes de R&D en collaboration existants, nationaux, ou internationaux tels EURÉKA (MEDEA+ en matière de composants et ITEA en logiciel), ou à promouvoir s'agissant des télécommunications. Le projet CELTIC (Cooperation for European sustained Leadership in Telecommunications), porté en France par Alcatel, France Télécom et Thomson Multimedia devrait être promu et encouragé par les pouvoirs publics.

De même, cet effort qui relève de la dynamique de l'Espace européen de la recherche devrait être soutenu financièrement dans le cadre Programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne.